

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2024, À 19 H à la Salle Michel-Leblanc

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame Anny Jean, directrice, souhaite la bienvenue aux nouveaux parents. Présente les directions adjointes et déclare l'assemblée générale ouverte à 19 h 01.

2. PRÉSENCES

Signature du registre des présences, voir feuille en annexe.

3. NOMINATION D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Madame Marie-Ève Proulx propose Mme Valérie Gagnon, appuyé par M. Vianney Leroueil.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Anny Jean effectue la lecture de l'ordre du jour et explique certains points. Il est proposé par M. Brunon Ouellet, appuyé par Mme Myriam Goulet et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tel que proposé.

Madame Anny Jean a des questions de parents sur le fonctionnement général du Conseil d'établissement et sur les rôles respectifs du comité de parents du CSSDP, du Conseil d'administration et des Conseils d'établissement des écoles. Des parents présents dans l'assemblée complètent les informations.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Madame Anny Jean dépose le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 2023.

Des suivis du procès-verbal sont faits par Madame Anny Jean. Elle explique que le rapport annuel ne sera pas présenté ce soir, mais que dès demain, les parents recevront un courriel à l'effet qu'il est déposé sur le site Internet de l'école.

Elle répond ensuite à des questions concernant la procédure suivie lorsqu'il y a démission d'un membre du Conseil d'établissement et au sujet de la formation obligatoire que doivent suivre les membres du CÉ (6 capsules à visionner).

Il est proposé par Mme Myriam Goulet, appuyé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 2023 tel que présenté, avec la correction de quelques coquilles.

6. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1. Composition

Le conseil d'établissement de l'école Paul-Hubert est composé de 6 parents (mandats de 2 ans) et de 6 membres du personnel (mandats d'un an).

À chaque année, la moitié des parents est renouvelée.

Les parents qui sont de retour cette année sont :

- David Nadeau
- Karine Lemarchand
- Jackie Malenfant

6.2. Fonctions et responsabilités

Le rôle principal du conseil d'établissement est de représenter l'ensemble des parents. Plusieurs dossiers relèvent du CÉ mais il est précisé que la gestion du personnel de l'école n'en fait pas partie.

Dans l'année, il se tient un minimum de 5 séances publiques, peut aller jusqu'à 8 d'une durée d'environ 1 h 30 – 2 h.

Plus d'explications ont été données concernant le fonctionnement du déroulement pour l'élection de 3 membres qui se présenteront pour 2 ans. Des précisions sont données concernant le droit de vote, Seul les élus peuvent voter.

LE nombre de rencontres a été annoncé; 6 au total, mais avec la mise en œuvre du PEVR, il pourrait y avoir des rencontres de travail. Toujours le mercredi.

6.3. Formation

La formation des nouveaux membres est constituée d'une série de courts vidéos qu'ils peuvent regarder à leur rythme. Les vidéos seront transmises aux membres par courriel. Il y a 6 capsules à écouter, d'une durée de minutes. Leur visionnement est obligatoire.

7. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Vianney Leroueil propose Mme Anny Jean comme présidente d'élection.
Mme Anny Jean accepte.

M. Bruno Ouellet propose M. Vianney Leroueil comme scrutateur, aider de Mme Caroline Hudon comme secrétaire. Les deux acceptent.

Les élections sont ouvertes et Mme Anny Jean explique les règles.

8. ÉLECTIONS

8.1. Élection au poste de représentants au conseil d'établissement (art.47) (3 postes à combler)

Les membres sortants sont :

- Vianney Leroueil
- Diane Richer
- Alexandre Charest

Ouverture des mises en candidature proposé par Mme Karine Lemarchand, appuyé de Mme Mylène Vézina.

Mylène Vézina propose Evelyne Leclerc.
Karine Lemarchand propose Vianney Leroueil.
Alexandre Charest propose Bruno Ouellet.
Bruno Ouellet propose Alexandre Charest.
Alexandre Charest propose Myriam Goulet.
Evelyne Leclerc propose Marie-Ève Proulx.

Mme Myriam Goulet propose la fermeture des mises en candidature, appuyé de M. Bruno Ouellet.

Mme Anny Jean sonde l'intérêt des personnes proposées, à tour de rôle.

Mme Evelyne Leclerc accepte.
M. Vianney Leroueil refuse.
M. Bruno Ouellet accepte.
M. Alexandre Charest accepte.
Mme Myriam Goulet accepte.
Mme Marie-Ève Proulx accepte.

Élections par bulletin de vote On demande aux personnes présentent d'inscrire trois noms sur leur bulletin de vote après le discours de présentation des candidats.

M. Vianney Leroueil et Mme Caroline Hudon procèdent au dépouillement des votes. Pendant ce temps, Mme Anny Jean répond à certaines questions de parents.

Les personnes élues sur le conseil d'établissement 2024-2025 sont :

- Mme Evelyne Leclerc (2 ans)
- Mme Myriam Goulet (2 ans)
- M. Alexandre Charest (2 ans)

Destruction des bulletins de vote par Messieurs Pierro Calosi et Bruno Ouellet.

8.2. Élection au poste de substitut au conseil d'établissement (2 à 6 postes à combler)

Les candidatures au poste de substitut sont ouvertes :

M. Bruno Ouellet se propose.
Mme Marie-Ève Proulx se propose.
M. Jean-François Rioux se propose.

Élue par acclamation comme substitut au conseil d'établissement.

8.3. Élection d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents

M. Bruno Ouellet propose Mme Jackie Malenfant, appuyé de Mme Evelyne Leclerc. Mme Jackie Malenfant accepte par conversation téléphonique. Elle est nommée représentant au comité de parents.

8.4. Élection d'une ou d'un substitut au comité de parents

M. Bruno Ouellet propose Mme Myriam Goulet, appuyé de M. Pierro Calosi. Mme Myriam Goulet accepte et est nommé substitut au comité de parents.

9. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE PARENTS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR 2024-2025.

Après consultation auprès des membres du nouveau conseil d'établissement, il est souhaité de conserver le statu quo quant au nombre de parents y siégeant. L'école Paul-Hubert est une grosse école ayant une clientèle en croissance, les membres considèrent comme équitable d'avoir six parents siégeant au conseil d'établissement.

Proposé par Mme Myriam Goulet et appuyé par M. Vianney Leroueil.

Il est résolu de conserver les six sièges réservés aux parents au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Vianney Leroueil et résolu de lever l'assemblée à 20h03.

Vianney Leroueil